



Communiqué de presse

Paris, le 5 février 2019

132 000 personnes hébergées dans les centres d'accueil

Fin 2016, 132 000 personnes sont hébergées dans les 3 000 établissements pour adultes et familles en difficulté sociale. Entre 2012 et 2016, le nombre de places proposées a augmenté de 39 %, passant de 101 000 à 140 000. Le taux d'occupation s'élève à 94 %. Dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), l'augmentation du nombre de places s'élève à 63 % (+14 000 places).

Les adultes accueillis dans ces centres d'hébergement sont majoritairement des hommes (59 %), pour l'essentiel seuls et sans enfant (45 % des adultes hébergés). Les mères isolées sont surreprésentées : elles représentent 14 % des adultes hébergés. Près d'un tiers (30 %) des personnes hébergées sont des mineurs. 60 % des personnes hébergées sont ressortissantes d'un pays extérieur à l'Union européenne et 32 % sont demandeurs d'asile.

Les motifs d'admission dans les centres d'hébergement sont variés et peuvent se conjuguer. 12 % des adultes hébergés ont été admis principalement parce qu'ils vivaient dans la rue, 7 % parce qu'ils ont perdu leur logement ou occupaient un logement surpeuplé ou insalubre. 9 % des admissions font suite à une sortie de prison (2 %), de service psychiatrique (3 %) ou d'autres institutions (4 %). Les problèmes familiaux représentent 12 % des motifs d'admission et touchent surtout les femmes. En particulier, 21 % des femmes seules dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) sont admises à la suite de violences conjugales. 23 % des adultes sont hébergés principalement parce qu'ils sortent d'une autre structure d'hébergement. Enfin, un quart des adultes hébergés sont admis en raison de leur arrivée sur le territoire français.

Dans l'ensemble des établissements considérés, 14 % des adultes hébergés ont un emploi, 25 % perçoivent le RSA et 14 % une allocation liée à une invalidité ou un handicap, tandis que 15 % n'ont aucun revenu. La situation des personnes hébergées varie selon le type d'établissement. Dans les CHRS, 24 % des adultes ont une activité professionnelle, 6 % ont un CDI et 9 % un CDD ou sont intérimaires. 34 % des adultes y perçoivent le RSA et 22 % n'ont aucun revenu. Dans les maisons relais, la moitié des personnes accueillies perçoivent une allocation liée à une invalidité ou un handicap.

La quasi-totalité des adultes hébergés ont une couverture maladie, qu'il s'agisse de l'assurance maladie ou de l'aide médicale d'État. Par ailleurs, 70 % bénéficient de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C).

.../...

Pour en savoir plus :

• « [Hébergement des personnes en difficulté sociale : 140 000 places fin 2016, en forte progression par rapport à 2012](#) », *Études et Résultats n°1102*.

• Les données détaillées portant sur les vagues précédentes de l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS 2008 et 2012) sont disponibles sur [le site open data de la DREES](#).

• La méthodologie de l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale et la liste des publications qui en ont été tirées sont disponibles sur [le site internet de la DREES](#).

À propos de l'enquête Établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale

L'enquête quadriennale de la DREES auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) porte sur l'activité des établissements, leur personnel et les personnes qu'ils hébergent. L'activité et le public accueilli sont décrits au 15 décembre. L'enquête existe depuis 1983. La dernière vague porte sur 2016.

L'hébergement par les nuitées d'hôtel, mobilisées par les associations sur financement de l'État, n'entre pas dans le champ de l'enquête ES-DS. Il en est de même pour les établissements ou lieux mobilisés uniquement de manière temporaire, essentiellement au cours de la période hivernale (par exemple, dans le cadre du plan Grand froid).

Toutes les personnes hébergées hormis celles en maisons relais, sont considérées comme « sans-domicile », même s'il n'y a pas forcément un consensus sur la définition exacte de cette notion. **Donc 118 800 personnes dans le champ de cette étude sont sans-domicile.** En revanche, des personnes sans-domicile sont en dehors de son champ, par exemple les personnes hébergées en chambre d'hôtel ou dans les lieux mobilisés par les plans Grand froid, ou les personnes ne venant que dans des lieux de distribution de repas. Ces dernières catégories de personnes sont dans le champ de l'enquête Sans-domicile 2012, menée par l'Insee et l'Ined.